Image not found or type unknown

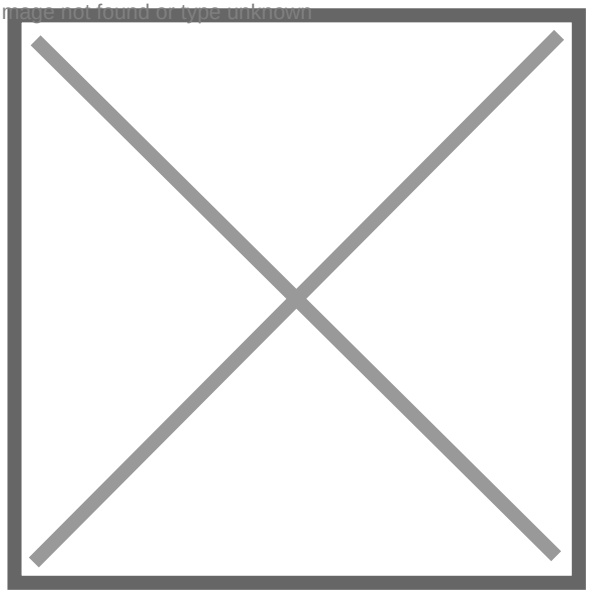

Ouverture de ligne tph mobile : peut-on exiger une cni ?

Par **mik29**, le **15/10/2009** à **15:03**

Bonjour,

je souhaite m'abonner à un opérateur de téléphonie mobile (SFR en l'occurrence); en boutique ils me réclament bien entendu différents papiers, et notamment une carte nationale d'identité. Ayant perdu la précédente, j'ai effectué une nouvelle demande de CNI et suis en attente de la recevoir.J'ai présenté à SFR un permis de conduire français valide, un livret de famille, un extrait d'acte de naissance, la déclaration de perte de la carte d'identité, un justificatif de domicile de moins de 3 mois, un RIB : rien à faire, ils exigent une carte d'identité. Sont-ils dans leur droit quand ils refusent ma clientèle en imposant la production d'un document qui, en France, n'est pas obligatoire ? D'avance, merci...

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés